

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEDFORD
N° COUR : 460-11-003170-233

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LRC 1985,
ch. C-36), en sa version modifiée »

**DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :**

**9220-7174 QUÉBEC INC., 9388-3510 QUÉBEC INC., LA
FABRIQUE ZOOBOX INC., LES VERSANTS
D'ORFORD INC., VERTENDRE SAINT-SIMÉON
INC., LES INVESTISSEMENTS DE L'ESTRIE INC. ET
ZOOBOX CANADA INC.**

Personnes morales dûment constituées ayant leur principal
domicile au 122, chemin Gilbert, dans la ville de Eastman, dans
la province de Québec, J0E 1P0.

Ci-après collectivement appelées les « Débitrices »

AVIS D'UNE ORDONNANCE VISANT UN ARRANGEMENT OU COMPROMIS AVEC LES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 20 janvier 2023, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances des Débitrices.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/fr/entreprises/dossiers-publics/les-investissements-de-lestrie-inc-et-al/>

Les Débitrices devront soumettre un plan d'arrangement au plus tard le 30 janvier 2023 ou encore elles devront s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Dès que le plan d'arrangement aura été préparé, le Contrôleur fera parvenir un nouvel avis à tous les créanciers.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Emmanuel Phaneuf, M.Sc., CIRP, SAI au 514 393-4826 ou par courriel au phaneuf.emmanuel@rcgt.com.

Daté à Montréal, ce 27 janvier 2023.

Raymond Chabot inc.
Contrôleur
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 879-1385
Télécopieur : 514 878-3303